



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 86098

Texte de la question

M. Robert Lecou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité de transmettre aux jeunes générations un patrimoine de mémoire dès l'école primaire. La mémoire, tout comme la citoyenneté, exige un long et patient travail de construction et d'appropriation des savoirs et résulte d'un acte multiforme d'éducation sous la responsabilité conjointe de l'école et de la famille. Il apparaît donc nécessaire de donner aux jeunes des repères historiques, moraux et éthiques, de leur montrer que les valeurs ne se réduisent pas à de simples mots, de les inciter à exercer leur vigilance, à être actifs pour défendre les droits de l'Homme. Ainsi, la connaissance de certains événements (comme l'organisation de la résistance et le combat des maquisards, tant au niveau national que local) et la commémoration de faits majeurs ne peuvent que favoriser prise de conscience et réflexion et donc permettre une éducation vivante à la citoyenneté. En conséquence, il le remercie de lui indiquer sa position sur le sujet et de lui préciser les mesures envisagées.

Texte de la réponse

L'école a un rôle essentiel à jouer dans l'enseignement de l'histoire et la transmission de la mémoire auprès des enfants et des jeunes. Que ce soit au cycle des approfondissements, en classe de troisième ou bien en classe de première, la Seconde Guerre mondiale est étudiée tout au long du cursus scolaire, selon des thématiques adaptées à l'âge et au niveau. Ainsi, à l'école primaire, lorsque l'on découvre pour la première fois « la violence du xx^e siècle », ce sont les figures du général de Gaulle et celles de Jean Moulin qui apparaissent en repères historiques fondamentaux tandis qu'au niveau du collège, le conflit est étudié globalement comme « guerre d'anéantissement » puis approfondi à l'échelle de la France. Décrire la vie d'un réseau, d'un mouvement ou d'un maquis en montrant les valeurs dont se réclament les hommes et les femmes de la Résistance est, à ce niveau, une « capacité » exigible des élèves. En complément des enseignements, en particulier ceux d'histoire-géographie et d'éducation civique mais aussi de lettres ou d'histoire des arts, les journées commémoratives et les actions éducatives constituent des moyens privilégiés pour prolonger ce travail pédagogique. L'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs investis dans le travail de mémoire sont dans ce cadre un appui essentiel, qu'il s'agisse d'aider les équipes éducatives à se documenter, à préparer le travail d'une classe en lien avec le thème du concours national de la résistance et de la déportation à organiser une exposition ou bien à effectuer la visite d'un lieu de mémoire en privilégiant, pour les écoles élémentaires, les lieux de mémoire locaux. En organisant l'action conjointe du ministère de la défense et de notre ministère, la commission bilatérale de coopération pédagogique est un bon exemple des convergences qui peuvent et doivent s'établir sur ces thèmes.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lecou](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86098

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 août 2010, page 8675

Réponse publiée le : 1er novembre 2011, page 11589